



Championnat R2 Mixte 2022 Zone Sud

10-11 septembre 2022 NOYON

TEAM SENSAS NOYON PECHE COMPETITION & CD60



*Epreuve devant respecter le
règlement sportif de la Commission Eau Douce de la FFPS*



MOTS D'ACCUEIL



Chers amis compétiteurs,

Au nom des membres du Comité Régional des Hauts de France des Pêches Sportives commission eau douce, c'est avec un réel plaisir que nous vous accueillons dans l'Oise, à CHIRY-OURSCAMP pour la R2 2022 Mixte.

Nos remerciements iront envers nos partenaires pour leurs aides respectives : le Conseil Départemental de l'Oise,

la Fédération pêche de l'Oise, la ville de Noyon, la municipalité de Pont-l'Evêque et au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine Nord de la VNF de Compiègne pour l'accès aux berges du canal latéral.

Nous remercions tout particulièrement le Comité Départemental de l'Oise FFPSed, l'AAPPMA de NOYON et le club du TEAM SENSAS NOYON que je préside, mon équipe de bénévoles mobilisés sur ce week-end de deux jours et qui n'en doutons pas mettront tout en œuvre pour la réussite de cette épreuve régionale.

Nous souhaitons bonne chance à tous les concurrents.

Le Président de la Commission eau douce
CR Hauts de France FFPS

Pascal DELISLE

Infos SITE et SECTEURS

Poissons dominants : gardons, brèmes, ablettes, rotengles, perches

	Accès	Points GPS	Chariot
Secteur A	CHIRY-OURSCAMP (Pont du Brule)	49°32'42.80"N – 2°58'17.95"E	NON
Secteur B	CHIRY-OURSCAMP (Pont du Brule)	49°32'42.80"N – 2°58'17.95"E	NON
Secteur C	CHIRY-OURSCAMP (Quai Rivoire et Carret)	49°32'42.80"N – 2°58'17.95"E	NON

Anguille	Interdite
Brochet	60cms
Sandre	50cms
Truite	25cms

	Profondeur	Vitesse du courant Nul – Lent –Rapide -Violent
Secteur A	4,00 à 4,50 m	Selon la Navigation
Secteur B	4,00 à 4,50 m	Selon la Navigation
Secteur C	4,00 à 4,50 m	Selon la Navigation



LIMITATIONS

Présentation de la licence FFPSed

	Maximum	Particularités
Cannes	13 Mètres, Moulinet 8 Mètres	
Amorces	17 Litres (terre comprise)	(terre comprise)
Esches totales	2 Litres	
Fouillis	¾ Litres	
Vers de vase	¼ Litres	
Vers de terre	½ Litres	Non Coupé

HORAIRES

	Manche1	Manche2	Manche3
Rendez-vous	10H00	5H30	
Tirage au sort	11H00	5H45 (Ordre B – C)	12H15 Fiches
Entrée dans les box	11H50	6H15	12H20
Début des contrôles (*)	13H50	7H30	13H30
Amorçage	14H50	8H20	14H20
Début de la manche	15H00	8H30	14H30
5 minutes	17H55	11H25	17H25
Fin de la manche	18H00	11H30	17H30
Palmarès			18H30 19H00

(*) : Les esches doivent être présentées dans des boîtes mesure, sans maintien du couvercle.

Points de rendez-vous

	Sur place	Autre	Points GPS
Manche1	X	Salle des Générations Place des Tilleuls 60400 Pont- l'Évêque & Maison du Temps Libre Rue du Mont Renaud 60400 Pont l'Évêque	49.31472, 0.18358
Manche2	X	Salle des Générations Place des Tilleuls 60400 Pont- l'Évêque & Maison du Temps Libre Rue du Mont Renaud 60400 Pont l'Évêque	49.31472, 0.18358
Manche3	X	Salle des Générations Place des Tilleuls 60400 Pont- l'Évêque & Maison du Temps Libre Rue du Mont Renaud 60400 Pont l'Évêque	49.31472, 0.18358
Palmarès	X	Salle des Générations Place des Tilleuls 60400 Pont- l'Évêque & Maison du Temps Libre Rue du Mont Renaud 60400 Pont l'Évêque	49.31472, 0.18358

Informations diverses

	Nom	Téléphone	Mail
Responsable CR Hauts de France	Pascal Delisle	06 14 67 80 92	delisle.p@orange.fr
Responsable de l'épreuve CD60	Philippe Carpentier	07 86 23 98 70	philippe.carpentier31@orange.fr
Forfait	Pascal Delisle	06 14 67 80 92	delisle.p@orange.fr

Règlement particulier

Rappel du règlement sportif

13.1.4. Lorsque les quantités d'esches, toutes confondues, sont égales ou supérieures à 2 litres, les esches destinées à l'hameçon sont comprises dans cette quantité.

13.1.5. Si un pêcheur ne souhaite pas utiliser les quantités maximales autorisées de fouillis et/ou vers de vase, vers de terre, il pourra les remplacer par n'importe quelle autre esche autorisée par le programme.

13.1.6. Les esches destinées à l'amorçage et pour l'hameçon, toutes confondues, devront être présentées dans des boîtes mesures fermées, sans maintien du couvercle (ruban adhésif par exemple) et leur contenu devra être vérifié. Seules les esches présentées et contrôlées dans les boîtes mesure pourront être utilisées.

13.1.7. Seules les esches aquatiques et les vers de terre destinés à l'hameçon pourront être présentés à part.

13.1.8. L'usage des pellets et bouillettes est interdit pour l'amorçage et pour escher l'hameçon. Ils peuvent être utilisés réduits en farine.

13.1.9. Les esches, les pâtes (y compris alimentaires), artificielles ou synthétiques, quelle que soit la matière (polystyrène, caoutchouc, éponge, aggloméré) tels asticots, teignes, vers de vase, vers de terre, sont interdites.

13.1.10. Les graines cuites (maïs, chènevis) sont comptabilisées avec les amorces.

13.1.11. Les esches doivent être enfilées sur l'hameçon.

13.1.12. Aucun système de maintien, bague, cheveu, etc. n'est autorisé.

Grille de Tirage

X01	Y09	Z07	Y01	Z09	X07	Z01	X09	Y07
X02	Y05	Z10	Y02	Z05	X10	Z02	X05	Y10
X03	Z11	Y08	Y03	X11	Z08	Z03	Y11	X08
X04	Z06	Y12	Y04	X06	Z12	Z04	Y06	X12
X05	Y10	Z02	Y05	Z10	X02	Z05	X10	Y02
X06	Z12	Y04	Y06	X12	Z04	Z06	Y12	X04
X07	Y01	Z09	Y07	Z01	X09	Z07	X01	Y09
X08	Z03	Y11	Y08	X03	Z11	Z08	Y03	X11
X09	Y07	Z01	Y09	Z07	X01	Z09	X07	Y01
X10	Y02	Z05	Y10	Z02	X05	Z10	X02	Y05
X11	Z08	Y03	Y11	X08	Z03	Z11	Y08	X03
X12	Z04	Y06	Y12	X04	Z06	Z12	Y04	X06

Buvette, restauration

Uniquement sur commande le samedi au moment du contrôle des licences

DIMANCHE MIDI : PANIER REPAS : 7,00 euros

Comprenant : 1 sandwich Pâté, ou Jambon, ou Saucisson, ou Fromage

1 paquet de chips,

1 Boisson soit : **COCA, ORANGINA, PERRIER, EAU, BIÈRE**

Sandwich en supplément : 3,00€

Pouvant être ajouté au panier repas pour votre réservation

La réception des sandwiches se fera sur le secteur B en bas du Pont à la fin de la deuxième manche